



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ONU

Question écrite n° 26153

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le décret n° 2012-1020 du 4 septembre 2012 portant publication de l'accord-cadre de coopération entre le Gouvernement de la République française et l'ONU (signé à Paris le 24 mai 2012). Il lui demande de bien vouloir lui dresser un bilan de ce dispositif depuis sa mise en œuvre.

Texte de la réponse

La France a soutenu la création, en 2010, de l'Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes - ONU Femmes - et partage pleinement les priorités définies par ONU Femmes dans son plan stratégique, à savoir : la participation des femmes dans les espaces décisionnels ; leur autonomisation économique ; la lutte contre les violences faites aux femmes ; l'implication des femmes dans les processus de paix et sécurité et l'adoption de plans et de budgets axés sur l'égalité entre les sexes. Son partenariat s'est conforté avec la signature, en mai 2012, d'un accord-cadre de coopération par le ministre des Affaires étrangères et la directrice exécutive d'ONU Femmes. Cet accord prévoit un renforcement de leur coopération et l'établissement d'un dialogue annuel de haut niveau, dont la première session se tiendra courant 2013. La France a activement soutenu le travail d'ONU Femmes lors de la 57e session de la commission de la condition de la Femme (4 mars 2013). La coopération entre l'Entité et les pays partageant les mêmes priorités a permis l'adoption d'un texte final fort et ambitieux sur la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, affirmant notamment l'importance des droits sexuels et reproductifs. Outre sa contribution au budget régulier des Nations unies, la France contribue au financement d'ONU Femmes à hauteur de plus de huit millions d'euros et coopère actuellement avec l'agence dans le cadre de programmes conjoints. Elle finance ainsi un programme de lutte contre les violences faites aux femmes dans plusieurs pays du monde arabe et d'Afrique subsaharienne. La France finance également un programme d'accès des femmes à la justice en Afghanistan ainsi qu'un programme de lutte contre la mortalité maternelle dans le cadre des engagements du G8 de Muskoka sur la santé maternelle et infantile, en partenariat avec l'OMS, l'UNICEF et le FNUAP.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26153

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 mai 2013](#), page 4869

Réponse publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5761